N° D_30_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

_____

Domaine : 9 Autres domaines de competences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de competences des communes

_____

Objet : Autorisation signature contrat entretien de la climatisation de la SARL CHARTIER

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Procuration : 0
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 18 septembre 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Dépôt Carcassonne
Date de réception de l'AR: 27/09/2024
011-211102751-20240924-D_30_2024-DE

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Timothée L'HOMEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération N° D_17_2024 concernant le choix de l'entreprise projet rénovation énergétique bâtiment école-mairie-garderie PAYRA SUR L'HERS, il rappelle également que c'est la SARL CHARTIER située 4 rue de Fanum ZA Au Rivel 11400 FENDEILLE qui a été choisie.

Il présente ensuite une proposition de contrat d'entretien de climatisation, annexé à la présente délibération, que la SARL CHARTIER a fait parvenir en Mairie. Le contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable tacitement d'année en année avec une visite annuelle, pour un montant forfaitaire annuel déplacement inclus de 1 208,00 € HT soit 1 449,60 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

- d'**ACCEPTER** le contrat d'entretien de climatisation, annexé à la présente délibération, de la SARL CHARTIER située 4 rue de Fanum ZA Au Rivel 11400 FENDEILLE pour un montant forfaitaire annuel déplacement inclus de 1 208,00 € HT soit 1 449,60 € TTC
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce contrat
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 27 septembre 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 27 septembre 2024

Dépôt Carcassonne
Date de réception de l'AR: 27/09/2024
011-211102751-20240924-D_30_2024-DE